

**PCW**

45 Boulevard Marcel PAGNOL

06130 GRASSE - FRANCE

Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19

Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique**HELION**

Fournisseur PCW

Référence : HELION

1 - DONNEES TECHNIQUES

<i>IUPAC Name :</i>	alpha-Methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde
<i>Nom chimique / REACH :</i>	alpha-Methyl-3,4-methylene-dioxyhydrocinnamic aldehyde
<i>Synonyme :</i>	Helion ; Helional ; Aquanal ; MMDHCA ; 3-(3,4-Methylenedioxyphenyl)-2-methylpropanal
<i>I.N.C.I. :</i>	Methylenedioxyphenyl methylpropanal
<i>Formule moléculaire :</i>	C11 H12 O3
<i>Poids moléculaire :</i>	192.22
<i>Utilisation de la substance / mélange :</i>	Usage industriel seulement
<i>Application :</i>	Parfums / Cosmétiques
<i>Taux d'utilisation max. recom. :</i>	20%
<i>Anti-oxydant(s) :</i>	0.02% E307
<i>Origine MP :</i>	Synthétique
<i>Solubilité dans l'alcool :</i>	Oui
<i>Solubilité dans l'eau :</i>	Non
<i>Ref article :</i>	HEL-1

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

<i>Aspect :</i>	Liquide
<i>Odeur :</i>	Floral, vert
<i>Couleur :</i>	Incolore
<i>Densité relative @ 25°C :</i>	[1.155 ; 1.165]
<i>Indice de réfraction @ 20 °C :</i>	[1.530 ; 1.540]
<i>Indice d'acide :</i>	[0 ; 1 mgKOH/g]
<i>Point d'ébullition en °C :</i>	282 - 284
<i>Point éclair en °C (coupelle fermée) :</i>	126
<i>Point de fusion en °C :</i>	-
<i>Température d'ignition :</i>	-
<i>Pureté (%) :</i>	[98.0 ; 100.0]
<i>Impureté(s) >0.01% :</i>	2-methyl-3-(3,4-methylenedioxyphenyl) propionic acid : 0.05% max.

HELION

Somme des isomères (C.G.L.) -
(%) :

1.2 - DONNEES ANALYTIQUES SPECIFIQUES

Arsenic (As) : Max. 3 mg/kg
Plomb (Pb) : Max. 10 mg/kg
Cadmium (Cd) : Max. 1 mg/kg
Mercure (Hg) : Max. 1 mg/kg

1.5 VLEP

VLEP c. terme mg/m3 (98/24/CE) : Pas de données

VLEP (8h) mg/m3 (98/24/CE) : Pas de données

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

Statut kosher : Certifié
Statut Halal : Non certifié
CAS N° : 1205-17-0
IFRA : Restreint (50th Am.)
Reg. 1223/2009 & mod. : Voir certificat
Allergènes SCCNFP List : Voir certificat
CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Voir certificat
COV Suisse - Annexe 1 : Non listé
COV basse PV / Inorganique / COV exempté (CARB) : 100%
Nanomatériau : Non concerné

2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

REG. 872/2012 CE Annexe 1 : Non listé
Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) : Ne provient pas / ne contient pas d'OGM
Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) : Pas de risque d' ESB ou d'EST puisque aucune matière d'origine animale n'est utilisée dans les différents stades du procédé de fabrication.
Ionisation : Non soumis à un traitement d'ionisation
Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) : Substance aromatisante
Certificat d'alimentarité : Respecte les exigences des Règlements 1334/2008/CE

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Durée de conservation : 24 mois, gardé selon les conditions de stockage.
Tunnel codes ADR : /
Précaution d'emploi : Eviter tout contact direct avec le produit.
Code douanier : 2932 99 00 51

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Stocker à température ambiante (25°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alpha-Méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde), 9, III
Transport Maritime IMDG : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alpha-Méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde), 9, III

HELION

Polluant Marin : Oui
Transport Aerien IATA : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(alpha-Methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde), 9, III

LEGISLATION :

TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé
TCSI (Taiwan) : Listé
ISHL (Japan) : 5-3560
NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Non listé
RIFM - ID N° : 1212
PICCS (Philippines) : Listé
NZIoC (New Zealand) : Listé
NEPA (China) : CB0398752
LIS / DSL (Canada) : Listé
KECI : KE-23484
JECFA n° : Non listé
IECSC (China) : Listé
FLAVIS : Non listé
FEMA : 4599
FDA : Non listé
EPA N° : Non listé
ENCS (Japan) n° : 5-3560
EINECS (EU) : 214-881-6
COE (Council of Europe) : Non listé
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé
C.A.S : 1205-17-0

Étiquetage :



ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
REP2 Toxicité pour la reproduction 2



SS1 Sensibilisation cutanée 1
STO-RE2 Toxicité organes cibles - expo répétée 2
STO-SE3-RI Toxicité organes cibles - exposition 3 RI



H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.